

COMMUNE DE LANOUAILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JUILLET 2026

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 14

votants : **14**

L'an deux mil vingt-six, le trente et un juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de Lanouaille
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie
sous la présidence de M. Jean-Christophe BOULANGER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27/07/2026

PRESENTS :

BOULANGER Jean-Christophe

POUQUET Alain

MERILLOU Stéphane

BARJOU Eva

CUBERTAFON Jean-Pierre

PEYRAMAURE Yvette

MAILLER Nathalie

formant la majorité des membres en exercice.

PERETTI Martine

FEURPRIER Céline

LUMMAUX Léa

COUSTY Thibault

COMBROUX Philippe

FOREST Guy

POLTORAK Jacqueline

ABSENTS EXCUSES : DELAGE JacquesLancement de la procédure de cession d'un chemin rural au lieu-dit Le Bruladis

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration ;

Vu le Code rural et de la Pêche Maritime et notamment les articles L 161-1 et suivants ;

Vu la demande de M Gibiat Damien,

Considérant que le chemin rural situé au Bruladis n'est plus utilisé par le public depuis plusieurs
années,

Compte tenu de la désaffectation du chemin rural susvisé, il est donc dans l'intérêt de la commune
de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural et de la Pêche Maritime, qui
autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

Considérant, par suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux
dispositions des articles L161-10-1 du Code rural et de la Pêche Maritime et des articles R 134 et
suivants du Code des relations entre le public et l'administration.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De constater la désaffectation du chemin rural,
- De lancer la procédure de cession du chemin rural prévue par l'article L. 161-10-1 du Code rural ;
- D'autoriser Monsieur le maire à organiser une enquête publique sur ce projet.

Le Maire,
Jean-Christophe BOULANGER

La secrétaire de séance
Eva BARJOU

